



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

# ...Ne vois-tu rien venir ? un Brexit dur !

[ 21 octobre 2020 : sortie de la note de service SG/SRH/SDCAR/2020-642 concernant l'appel à candidatures pour 84 postes frontaliers dans le cadre du Brexit.]

Le groupe de travail portant sur le Brexit et la mise en place des contrôles aux frontières avec le Royaume-Uni s'est réuni le 2 octobre 2020 en visioconférence, sous la présidence de Servane Gilliers-Van Reysel, adjointe de la sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales (SDDPRS), accompagnée de Charles Martins-Ferreira, sous-directeur des affaires sanitaires européennes et internationales (SDASEI).

La CFDT était représentée par Gisèle Bauland, Stéphanie Clarenc, Martine Girard.

## Le torchon brûle entre l'UE et le Royaume-Uni

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Brexit prendra effet. L'option d'un Brexit « dur » se profile de plus en plus. En effet, l'Union européenne (UE) s'est donnée jusqu'à octobre pour trouver un accord. Accord qui est loin d'être acquis, d'autant que le

Royaume-Uni a soumis aux deux chambres britanniques un projet de loi sur le marché intérieur remettant en cause l'accord de retrait, notamment en proposant de ne pas rétablir de frontière entre l'Irlande du Nord et le Royaume-Uni. Face à cela, l'UE a lancé un contentieux à l'égard du Royaume-Uni qui pourrait aller jusqu'à la cour de justice européenne.

## **Le Brexit dur et ses conséquences sur le ministère de l'Agriculture**

Avec un Brexit dur, ce sont l'ensemble des denrées, produits alimentaires et animaux vivants venant du Royaume-Uni qui se verront appliquer des droits de douane et des contrôles à l'importation. De même, à l'exportation depuis la France, ces produits se verront appliquer la certification export et des taxes douanières, en application de la future législation du Royaume-Uni.

À cela vient s'ajouter le fait que le Royaume-Uni a déjà annoncé qu'il ne s'alignerait sur les règles européennes dans aucun secteur – donc, par voie de conséquence, il n'y aura pas d'alignement dans les domaines agricole et agro-alimentaire. Le risque est donc grand de voir le Royaume-Uni devenir un point d'entrée en Union européenne de produits ne respectant pas les exigences européennes.

Avec ou sans accord, les contrôles aux frontières sont donc indispensables.



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

## **Contrôles aux frontières : le MAA s'organise...mais il reste encore beaucoup d'inconnues**

Depuis maintenant plus de 2 ans, la France se prépare au rétablissement des contrôles aux frontières entre la France et le Royaume-Uni. Pour la réalisation des contrôles, il faut :

- **des infrastructures : 8 postes frontaliers**

Trois postes frontaliers déjà existants ont été renforcés : Dunkerque, Le Havre et Saint-Malo. Cinq postes frontaliers supplémentaires ont dû être ouverts : Calais (3 sites), Dieppe, Caen, Cherbourg et Roscoff.

Les installations sont désormais conformes ; les agréments ont été donnés par l'UE. Suite aux changements de réglementation, des adaptations ont été nécessaires sur les locaux techniques. Un projet de demande de station animalière est en cours à Dunkerque. Des aménagements sont également en cours dans les locaux administratifs de Calais et de Dunkerque.

*La CFDT s'interroge sur les superficies mises à disposition des agents, qui seront nombreux à cohabiter sur le poste frontalier. Il est important que chaque agent puisse disposer d'un espace de travail de qualité équivalente à un agent affecté en service déconcentré, lui permettant de mener à bien ses missions. De plus, ces espaces de travail doivent être suffisamment fonctionnels pour permettre la gestion des*



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

## *contraintes liées à la Covid-19 .*

L'administration indique qu'elle travaille sur ce sujet. Les locaux administratifs de certains postes frontaliers ont été revus au regard des effectifs croissants qui y seront affectés et des flux de marchandise prévisionnels. Ces estimations de flux restent des prévisions et présentent de nombreuses incertitudes. Des ajustements sont à prévoir dans les mois suivant le Brexit, au regard des flux observés.

Parallèlement, une démarche de guichet unique douane-Sivep est en cours à Dunkerque, Le Havre et Marseille. L'objectif de ce rapprochement est double : d'un côté il permet de partager les mêmes locaux douanes-Sivep et ainsi d'accroître la surface des bureaux, de l'autre il permet de réduire les contraintes pour dérouler les formalités administratives.

### • **des moyens humains : pas moins de 500 ETP...**

Les moyens humains nécessaires au démarrage des contrôles import et export en poste frontalier au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont estimés à 316 ETP ,répartis selon les 3 régions :

- Hauts-de-France : 230 ETP, 190 ETP actuellement en poste ;
- Normandie : 68 ETP, 37 ETP actuellement en poste ;
- Bretagne : 18 ETP, 6 ETP actuellement en poste au 1<sup>er</sup> octobre.



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

D'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il reste donc 83 ETP à recruter, dont 50 vétérinaires.

Une demande pour 85 ETP supplémentaires pour le démarrage du Brexit, actuellement en cours d'arbitrage, porterait le total à 401 ETP.

Les premiers recrutements pour le Brexit ont commencé en 2018 avec des CDD renouvelés tous les 6 mois. En cette fin d'année, certains agents recrutés vont donc cumuler 2 ans d'ancienneté en CDD, ce qui, au regard de la loi fonction publique, ne permet plus de renouveler leur CDD. Il est prévu d'ouvrir 85 postes à la prochaine mobilité d'hiver. Ces postes seront accessibles aux agents titulaires et à ces agents qui cumulent 2 ans de CDD. À l'issue de cette campagne de mobilité, ces agents ainsi recrutés bénéficieront d'un contrat sans limitation de durée. À noter que 15 agents ont réussi les concours de TSMA, soit 6,5 % de l'effectif actuel.

*La CFDT regrette ce dispositif qui multiplie les CDD. Il ne va pas dans le sens d'une pérennisation de l'emploi, alors qu'il s'agit d'un domaine régalién requérant des compétences techniques qui s'acquièrent avec le temps et l'expérience. Ce dispositif de recrutement n'est pas adapté et constitue une source de disparité de traitement entre les agents du MAA. Pour la CFDT, le MAA devra négocier une procédure de titularisation de ces agents dès que le Brexit sera*



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

*stabilisé, dans l'objectif de pérenniser les compétences acquises et de leur permettre de dérouler un parcours professionnel au sein du MAA.*

L'administration répond que l'objectif premier est de pérenniser l'emploi des agents qui sont là depuis 2 ans. Aucun plan de déprécarisation n'est prévu à l'heure actuelle ; c'est avant tout un sujet interministériel.

Au démarrage des contrôles, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2021, tous les ETP exports des postes frontaliers ne seront pas mobilisés ; ils pourront être mobilisés pour l'importation jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021.

Côté export, le démarrage des contrôle se fera en deux vagues :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : certification des animaux vivants, produits germinaux et végétaux à haut risques ;
- au 1<sup>er</sup> avril 2021 : certification des produits animaux et des végétaux réglementés.

Même si des ETP exports ont été recrutés pour la certification en poste frontalier, la plupart des certificats exports sont établis sur le territoire français. À cet effet, une enveloppe globale de 90 ETP (30 % phyto, 70 % véto) sera répartie entre les DRAAF au regard du dialogue de gestion et des premières



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

estimations des flux à destination du Royaume-Uni. À ce stade, la DGAL est partie sur une base de 130 000 certificats, qui viennent s'ajouter aux 450 000 certificats exports édités chaque année pour les exports dans le monde.

Le nombre d'ETP a été calculé sur la base des flux estimés ci-dessus et d'une durée moyenne d'établissement d'un certificat évaluée à 45 minutes. Toutefois, pour la partie végétale, cette durée peut aller jusqu'à une journée entière en cas d'inspection sur place. Des réajustements d'ETP seront donc nécessaires ; une demande d'ETP supplémentaire est déjà en cours.

Il faut donc ajouter aux 400 ETP des postes frontaliers les 90 ETP exports et la demande d'ETP supplémentaire, ce qui nous fait dépasser la barre des 500 ETP pour le Brexit, sans compter les ETP nécessaire à la gestion de ces ETP (ressources humaines...).

Pour les végétaux à hauts risques, les exigences de surveillance biologique du territoire exigées pour l'export seront garanties par les OVS (Fredon). Des effectifs supplémentaires sont prévus pour la réalisation de cette surveillance au regard de la nouvelle loi en santé végétale.

Parallèlement, la Commission travaille avec le Royaume-Uni pour mettre en place la certification électronique et réfléchit à modifier TRACES pour le permettre.



*Pour la CFDT le maintien et le développement des compétences export doit rester un enjeu du MAA. Cette arrivée massive d'agents contractuels au sein du MAA ne doit pas faire oublier leur acculturation, d'autant que ces agents sont sur des sites distants de leur tutelle. Il est important que ces agents se sentent intégrés dans la communauté de travail et puissent prendre connaissance des autres activités exercées par le MAA.*

- **des formations : « La formation révèle l'aptitude et le terrain révèle la compétence »**

Les missions exercées en poste frontalier sont méconnues de la grande majorité des agents recrutés. Dès les premiers recrutements, des formations ont été dispensées ; les agents ont ensuite eu l'occasion d'être formés dans d'autres postes frontaliers.

À ce stade et d'ici le démarrage des contrôles, une mallette pédagogique en *e-learning* est disponible en ligne. Des modules de formation complémentaire avec des groupes de travail locaux sont prévus. Ces groupes seront constitués de « sachants » techniques d'autres postes frontaliers, d'agents recrutés en 2018, d'agents récemment recrutés ou encore d'agents ayant travaillé dans d'autres structures en 2020. Dans le cadre de ces modules complémentaires, des cas pratiques seront mis en place afin de familiariser les agents avec leurs missions

futures. Des classes virtuelles seront mises à disposition pour ces formations en distanciel.

Il est également prévu de mettre en place des exercices-marches à blanc, en collaboration avec le Royaume-Uni, fin octobre, début novembre (une journée par poste frontalier). Ce sont les douanes qui sont à la manœuvre, en lien avec les compagnies maritimes. Il est prévu que la DGAL participe à ces marches à blanc.

Pour l'export, la formation sera dispensée en fin d'année en DRAAF et au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 pour les agents en DDT.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les collègues des Hauts-de-France devront faire l'objet d'un soutien important, du fait qu'ils n'auront pas d'expérience de réalisation des contrôles dans leur poste frontalier. Ce recours ne peut s'opérer que depuis les postes frontaliers du Havre, de Roissy et de Marseille puisque, pendant que les agents sont en renfort dans les Hauts-de-France, il faut aussi que leurs postes frontaliers puissent fonctionner.

Au démarrage du Brexit, les contrôles ne seront pas aussi pointus que ce qu'ils devraient. Des contrôles allégés pourront se faire sur des plages horaires données. Ce sera expliqué dans une note de service et ce sera pour des plages horaires très précises.



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

*Pour la CFDT, la formation de ces agents est importante mais ne remplacera pas l'acquisition de compétences sur le terrain. Le soutien de ces agents sera d'autant plus indispensable lorsque les contrôles débuteront, notamment pour qu'ils gagnent en confiance dans leurs missions de contrôle mais également pour qu'ils puissent faire face aux pressions importantes des usagers qui veulent pouvoir disposer immédiatement de leurs denrées.*

- **des conditions de travail inédites : jour et nuit, y compris le week-end !**

Les conditions de travail des agents dans ces postes frontaliers sont inédites, notamment du fait des amplitudes horaires. En effet, dans certains postes frontaliers (Le Havre, Dunkerque, Calais), les navettes entre le Royaume-Uni et la France circulent jour et nuit, y compris les week-ends, entraînant une demande d'ouverture des postes frontaliers dans ces mêmes amplitudes horaires. D'autant qu'il n'est pas possible de faire attendre les camions la nuit, faute de superficies suffisantes pour les faire stationner.

Au regard de ce contexte, le CHSCT-M a intégré au programme national de prévention un axe destiné à étudier et anticiper les conditions de travail, pour alimenter le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels). Un cabinet d'étude a été sollicité afin d'apporter son expertise sur



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

l'organisation et la planification du travail sur les postes frontaliers.

Ce cabinet s'est rendu dans les postes de Dunkerque et du Havre, de Calais et de Roissy (animalerie), de Perpignan (camion), pour prendre connaissance des conditions de travail de ces postes frontaliers, qui présentent des similitudes avec les postes frontaliers du Brexit.

Dans les postes frontaliers, les flux sont tendus et permanents. L'anticipation de l'arrivée des flux est variable selon la durée de la navette entre le Royaume-Uni et la France.

Pour les animaleries, il peut y avoir des pressions financières, notamment dans le cas des équidés pour lequel des décisions doivent être prises rapidement. Des processus de conciliation sont actuellement en cours d'étude afin de faciliter la gestion de ces situations, en particulier lorsqu'il y a des non-conformités.

Le travail de nuit est nouveau pour le MAA. Une organisation spécifique adaptée aux postes frontaliers est à définir. Dans ce dispositif, les 5 premières heures de la nuit doivent être les plus intenses et des pauses et des temps de récupération sont à prévoir.

Du fait de l'amplitude horaire, il faut un management



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

opérationnel et de proximité. Un manager de décision doit être présent 24h/24. Par ailleurs, une astreinte des cadres est prévue en cas de situation de crise. Il faut une organisation qui permette de conserver une communauté de travail avec des fiches de travail.

*Pour la CFDT, les conditions de travail de ces postes frontaliers (travail de nuit, flux tendus, transitaires utilisant des moyens de pression sur les agents pour faire passer leur marchandise...) est un sujet qui nécessite la mise en place d'un groupe de travail dans le cadre du CHSCT-M. L'objectif est d'assurer aux agents des conditions de travail qui ne mettent pas en jeu leur santé et leur sécurité. Or, sur ces postes, les risques sont multiples, à commencer par le travail de nuit sur des cycles de 12 h. Selon une [étude de l'INRS](#) (Références en santé au travail, n° 131, mars 2014), il est démontré que les cycles de travail de 12 h et les alternances jour-nuit sont générateurs d'effets négatifs sur la vigilance, entraînant un risque accru d'accident de travail, de développement de TMS, de troubles du sommeil et d'autres pathologies... Sans parler de l'impact sur la vie sociale et familiale des agents.*

*Face à ces risques, à aucun moment le MAA n'a bougé et n'a cherché à défendre des cycles en 3 fois 8 heures, qui présentent pourtant moins de risques pour la santé.*

*Il y a ensuite les risques inhérents aux contrôles des*



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

*camions, avec une circulation souvent dense des camions et des transpalettes, des piétons peu visibles, des risques de chute de marchandise sur les agents... N'oublions pas le risque routier accru pour ces agents, en particulier après 12 heures de travail de nuit.*

*Il est plus que nécessaire de répertorier tous ces risques et de définir les mesures de prévention à mettre en place pour les limiter et pour alimenter le DUERP. À ce stade, les organisations syndicales n'ont pas été destinataires des DUERP et des mesures mises en œuvre, notamment pour vérifier si elles sont suffisantes.*

*Si vous souhaitez nous faire part de votre expérience sur la mise en place du Brexit, de vos remarques ou simplement avoir un échange, n'hésitez pas à [nous contacter](#).*